

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **21 décembre 2018** à **dix-huit** heures en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

## CONVOCAISON DU CONSEIL COMMUNAL

### Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer au jour et heure indiqués.

### Art. L1122-13 :

Par. 1. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait **par courrier électronique**, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Les points à l'ordre du jour sont indiqués avec suffisamment de clarté et sont accompagnés d'une note de synthèse explicative.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

## ORDRE DU JOUR

Première ~~deuxième~~ ~~troisième~~ convocation

### En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Ordre du jour de la séance :

1. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal – Information
2. Tableau de préséance
3. Fixation du montant du jeton de présence des Conseillers communaux
4. Composition politique du Conseil – Déclarations individuelles facultatives d'apparement ou de regroupement
5. Désignation des mandataires dans divers organismes :
  - TEC
  - SWDE
  - Ethias Assurance
  - Belfius Banque
  - Union des Villes et Communes de Wallonie
  - NEW
  - Agence immobilière sociale
  - ASBL « ACSTA »
  - ASBL « CAIAC »
  - ASBL « Sport et Loisirs sartois »
  - ASBL « La Belle Ambiance »
  - ASBL « Magimpré »
6. Désignation des mandataires au sein de la Régie Communale Autonome des Sports
7. Régie Communale Autonome des Sports – Octroi d'une partie de la dotation extraordinaire
8. Désignation des mandataires au sein de la Commission Locale de Développement Rural
9. Désignation du Comité de concertation « Commune/CPAS »
10. Délégation des pouvoirs en faveur du Collège communal pour l'octroi de concessions dans les cimetières

### COMMUNE D'ASSESE

Esplanade des Citoyens, 4 • B-5330 ASSESSE • Tél. : 083 63 68 99 • Fax : 083 65 54 70 • contact@assesse.be • [www.assesse.be](http://www.assesse.be)

11. Constitution d'un groupe de travail « Chemins & Sentiers communaux » - Appel à candidats
12. Constitution d'une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité – Appel public
13. Renouvellement du Conseil Communal Consultatif des Aînés – Appel à candidatures
14. « IMIO » - Mise en conformité d'une convention cadre de service
15. Suppression du sentier n° 42 (servitude de passage) sis à Courrière – Approbation
16. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière – Avis sur le projet d'arrêté ministériel visant la RN946 au niveau de la zone de Florée
17. Taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité – Approbation d'un règlement-taxé
18. « La Compagnie du milieu du monde » – Octroi d'un subside
19. Ecoles communales d'Assesse et de Sart-Bernard – Frais de location d'un chapiteau
20. Fabrique d'église de MAILLEN – Modification budgétaire
21. Modifications budgétaires n° 2 – Ratification d'une délibération par laquelle le Collège a sollicité une réformation
22. Vote de deux « douzièmes provisoires »
23. Demande d'information quant à l'existence d'un nouveau projet éolien – Point ajouté par Mr PIERSON
24. Motion de soutien aux Editions de l'Avenir

**Huis-clos :**

1. Accueil Extrascolaire – Désignation d'animatrices remplaçantes (Ratifications)
2. Enseignement :
  - Désignation d'enseignants sur fonds propres – Ratifications
  - Désignations d'enseignants – Ratifications
  - Octroi d'un congé exceptionnel – Ratification
  - Octroi d'un congé pour convenances personnelles

Par ordonnance :  
Pour le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J.P.FRANQUINET

D. WEVERBERGH

